

Papier de position de l'Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence (ASPEA) sur l'intégration/inclusion et la séparation à l'école obligatoire

L'ASPEA souligne l'importance de l'intégration et de l'inclusion à l'école obligatoire en tant que mission sociale. Afin de mettre en œuvre avec succès la mission éducative de l'école obligatoire, la qualité de l'enseignement ainsi que des ressources et des conditions cadres appropriées sont déterminantes. Les membres de l'ASPEA proposent un soutien et des conseils aux écoles, aux parents et aux enfants afin de surmonter les situations difficiles et de permettre un soutien global des élèves.

Situation de départ

L'école obligatoire est confrontée à des attentes et des défis sociaux croissants. Le nombre d'enfants ayant des besoins particuliers dans les écoles augmente, alors que l'on constate parallèlement une pénurie de personnel qualifié. Le débat sur la réintroduction des classes à effectif réduit ou des classes de développement se déroule actuellement sur la place publique. Il s'agit, avec des priorités différentes, de savoir comment comprendre et organiser l'allègement de la charge de travail de l'école obligatoire, le soutien des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques et la mise en œuvre de l'intégration/inclusion et de la séparation dans la pratique scolaire.

Les membres de l'ASPEA travaillant dans le domaine de la psychologie scolaire et du conseil éducatif ou en tant que psychothérapeutes connaissent ces questions de par leur pratique quotidienne. L'intégration signifie l'insertion et la participation de certains enfants dans la classe ordinaire. L'inclusion va plus loin et signifie la participation commune et égale de tous à l'école. En tant qu'association professionnelle, l'ASPEA prend position comme suit sur la question de l'intégration/inclusion et de la séparation :

1. Mission sociale

En principe, la priorité doit être clairement donnée à la forme scolaire intégrative dans le domaine de l'école ordinaire. Cela s'appuie sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Confédération, ainsi que sur la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). L'école obligatoire a une mission de formation sociale et prépare à la vie commune démocratique et à l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, l'égalité des chances, l'éducation pour tous, l'apprentissage technique et social, la gestion de l'hétérogénéité, la formation d'un jugement autonome et la résolution des conflits revêtent une grande importance. Le bon développement de l'enfant devrait toujours être au centre des préoccupations. Une intégration réussie représente une valeur additionnelle pour tous les participants, l'enfant concerné, la classe et l'école, c'est pourquoi il vaut mieux parler d'inclusion. L'inclusion, comprise comme la participation à égalité de droits des personnes handicapées à la société, ne doit pas être une exception, mais la règle.



2. La qualité avant la forme

Le principe d'intégration et d'inclusion n'est pas en contradiction avec le fait que, pour le bien de tous les enfants en âge scolaire, une bonne offre intégrative et séparative de l'école selon les besoins est nécessaire, les formes mixtes peuvent également être couronnées de succès. Plus importante que la forme de scolarisation (séparation ou intégration) est la qualité de l'enseignement pour tous les enfants. Cela implique une gestion efficace de l'enseignement, une relation positive entre les enseignants et les élèves, des compétences méthodologiques et didactiques, une bonne collaboration au sein de l'équipe scolaire et un travail constructif avec les parents. La sélection et la formation du personnel enseignant sont essentielles pour garantir cette qualité.

3. Conditions-cadres et ressources

Pour une bonne intégration et inclusion, il faut aussi des conditions-cadres et des ressources adéquates. Il vaut la peine d'investir davantage dans l'éducation. Les investissements dans le soutien précoce sous forme de cours de langue et d'éducation ont un effet positif sur l'entrée à l'école. Pour l'intégration dans l'école ordinaire, il est important d'adapter la taille des classes (max. 18-20 enfants), d'instaurer une collaboration interdisciplinaire professionnelle, d'augmenter le team-teaching et de disposer de locaux scolaires suffisants et adéquats pour les élèves et le personnel scolaire. Les connaissances spécifiques ne devraient pas seulement faire profiter certains enfants, mais renforcer le système de régulation. Il faut toujours veiller à une utilisation efficace des ressources. La direction et le développement de l'école jouent ici un rôle important. Il convient d'éviter les fausses incitations dans le système, telles que l'augmentation des ressources par l'indexation de certains élèves.

4. Notre soutien

Les membres de l'ASPEA en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, en psychologie scolaire et en psychothérapie proposent aux familles et aux écoles un accompagnement, des conseils et des clarifications ainsi qu'une thérapie pour faire face à des situations scolaires et éducatives exigeantes. Cela peut se faire à l'école par le biais de consultations, d'un accompagnement approfondi (p. ex. pour la planification du soutien), de groupes de coaching ou de supervision, d'une collaboration dans des groupes de travail sur la prévention et la santé psychique ou d'apports lors de formations continues sur des thèmes spécialisés.

Olten, rh/ob, 08.09.2023